

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/234

OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS
DE 2^{ème} CATEGORIE

Le Maire de Watten,

Vu la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2^{ème} catégorie présentée par M. Daniel DELHAYE, Président de La Guillaume Tell de Watten,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Art. 1 : M. Daniel DELHAYE est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons de 2^{ème} catégorie du samedi 7 novembre 2026 à 19h00 au dimanche 8 novembre 2026 à 2h00 à l'occasion d'une Soirée dansante Couscous à la salle Saint-Gilles, rue de Dunkerque.

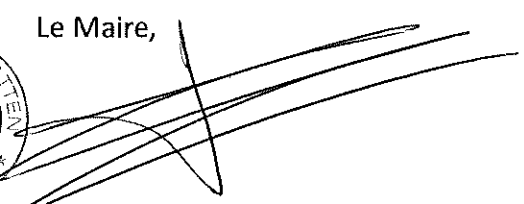
Art. 2 : Copie de la présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

Art. 3 : La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à WATTEN, le 22/10/2026
Le Maire.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,




Yannick DEU.